

## RÉSUMÉ

Dans les pays membres et non membres de l'OCDE, l'éducation dans le domaine de l'assurance doit relever un certain nombre de défis liés, d'une part, à la nécessité de mieux sensibiliser les ménages aux risques qu'ils encourent et à l'importance de choisir une couverture contre de tels risques au travers d'outils assurantiels/d'assurance, et, d'autre part, à la complexité et diversité des produits et des polices d'assurance, ainsi qu'à l'hétérogénéité des prestataires et des circuits de distribution de ces produits.

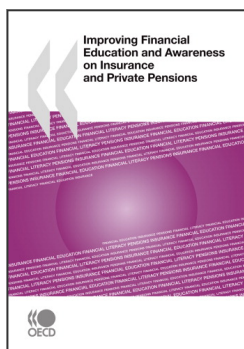
Or, à ce jour, relativement peu de pays ont élaboré des projets cohérents et spécifiques à l'assurance visant à évaluer précisément la sensibilité des consommateurs face aux risques et leurs besoins en matière d'éducation concernant les problèmes d'assurance pour s'efforcer de mieux faire face aux éventuelles carences.

À cet égard, une prise de conscience de la nécessité de sensibiliser et d'éduquer au risque dans le secteur de l'assurance semble progressivement avoir lieu par le biais d'actions dispersées ou par l'inclusion des problématiques d'assurance au sein de projets plus globaux d'éducation financière. Ces initiatives poursuivent généralement différents objectifs : instruction, information et conseil aux consommateurs et titulaires de police dans le secteur de l'assurance ainsi que l'évaluation de leurs besoins d'instruction et de couverture d'assurance. Dans ce contexte, l'éducation financière doit être distinguée tant de la protection des consommateurs que des normes réglementaires visant à encourager la remise d'une liste spécifique d'informations aux titulaires de police par les entités et intermédiaires d'assurance. La communication d'informations apparaît comme l'un des divers outils pouvant contribuer à améliorer la sensibilisation, la compréhension, la compétence et la responsabilité des ménages face aux risques et aux produits d'assurance et à les aider à faire des choix raisonnables.

Le processus d'éducation dans le secteur de l'assurance fait généralement intervenir différents types de parties prenantes : autorités publiques (ministères, agences gouvernementales, autorités de régulation et de supervision), intermédiaires et autres prestataires et distributeurs de services d'assurance ainsi que divers intervenants privés, organismes publics et ONG (associations d'assureurs, de consommateurs, d'entreprises, des instituts, des forums, réseaux et associations au niveau local) et enfin les consommateurs eux-mêmes.

Une partie prenante, selon les circonstances et les besoins particuliers des pays, peut remplir différents rôles dans le processus d'éducation, en ayant recours aux programmes et instruments adaptés pour atteindre au mieux un large public, mais aussi pour cibler des catégories spécifiques, en particulier les plus vulnérables.

D'après l'expérience de l'OCDE, il semble que l'intervention de l'État concernant la sensibilisation et l'éducation au risque et à l'assurance, plutôt que de chercher à se substituer aux initiatives privées, doit s'attacher à coordonner celles-ci et doit être conçue en vue d'évaluer son impact, éventuellement ayant recours à une approche coût/avantage.



Extrait de :

## Improving Financial Education and Awareness on Insurance and Private Pensions

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264046399-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Résumé », dans *Improving Financial Education and Awareness on Insurance and Private Pensions*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264046412-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).